

	OUTIL OLD DANS L'APPLICATION WEB CADASTRE D'OPENIG OPenIG / URCOFOR Occitanie Pyrénées Méditerranée <i>Septembre 2026 – 6 pages</i>	 Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée
---	--	--

1. Contexte

En début d'automne 2026, OPenIG présente son nouvel outil sur les Obligations Légales de Débroussailllements (OLD), une fonctionnalité intégrée dans l'outil web cadastre. Cet outil OLD est le résultat d'une collaboration fructueuse entre l'URCOFOR et OPenIG.

En effet, depuis 2021, OPenIG et l'Union régionale des communes forestières d'Occitanie (URCOFOR) co-animent un groupe de travail dédié à la thématique forestière. Parmi les sujets abordés figurent les obligations légales de débroussailllement (OLD). À plusieurs reprises, OPenIG et l'URCOFOR ont été sollicités par des communes souhaitant être accompagnées dans la mise en œuvre des OLD, notamment pour développer un outil permettant :

- de délimiter à l'échelle cadastrale les zones géographiques soumises aux OLD,
- d'identifier les propriétaires fonciers concernés par ces OLD afin de les informer de leurs obligations.

En avril 2025, la DDT 26 a développé et mis en opendata [l'outil OLD50M](#). Cet outil permet de générer **les OLD surfaciques** en croisant plusieurs données sources :

- cadastre : MAJIC et EDIGEO
- couche bâtiments de la BD TOPO
- documents d'urbanisme
- zonage informatif des OLD : la zone tampon de 200 mètres autour des massifs forestiers sensibles
- éoliennes.

En outre, l'outil OLD50M permet d'arbitrer les cas de superposition des OLD entre voisins selon des règles d'arbitrage inspirées de la méthode de délimitation des Zones Economiques Exclusives en mer. Cette méthode s'appuie sur le principe mathématique basé sur les polygones de Voronoï pour déterminer la superficie des obligations de débroussailllement à attribuer à chaque parcelle en cas de superposition.

OPenIG a financé en septembre 2025 un démonstrateur pour adapter la chaîne des traitements OLD50M de la DDT26 sur l'ensemble du territoire régional et déployer cet outil OLD en Occitanie.

L'entreprise VEREMES a été sélectionnée à l'issue d'une consultation avec pour mission d'adapter et d'intégrer la chaîne des traitements de la DDT 26 aux outils dont OPenIG dispose déjà. En effet, OPenIG dispose de l'outil vMap2, alimenté par une base de données PostgreSQL, dans laquelle sont déjà chargés les fichiers MAJIC, la BD Forêt, ... Cet outil permet de mettre à disposition une application métier de consultation des données nominatives du cadastre réservée aux adhérents ayants-droits des données MAJIC.

Les missions spécifiques de VEREMES étaient donc :

- d'adapter et implémenter la chaîne des traitements de la DDT 26 à l'environnement applicatif vMap2 d'OPenIG,
- d'intégrer en plus des données MAJIC, l'ensemble de données nécessaires au calcul des OLD,
- de générer les données OLD pour le millésime 2025,
- de créer une application métier de consultation des données OLD à l'échelle de la région Occitanie afin que les cartographies surfaciques produites soient visualisables dans vMap2,
- de proposer l'édition automatique d'un rapport pdf sur les OLD surfaciques dans le territoire de compétence de l'ayant-droit,
- de former l'équipe d'OPenIG pour qu'elle soit autonome dans la gestion de l'outil et la mise à jour annuelle des OLD.

2. Données utilisées

- **Fichiers fonciers** : MAJIC et EDIGEO,
- **Couche bâtiments** : Table 'bâtiment' de la BD_TOPO. **Couche cimetière** : Table 'cimetière' de la BD_TOPO. **Couche zones d'activités et d'intérêts** : Table 'zone d'activité ou d'intérêt' de la BD_TOPO.
- **Zonage urbain** : Tous les zonages urbains des communes de la région Occitanie touchées par la zone à risques des 200 mètres autour des massifs forestiers (disponibles et téléchargeables sur le Géoportail de l'urbanisme)
- **Zones d'application OLD** : Regroupement des tampons de 200 mètres autour des massifs forestiers sensibles (téléchargeable sur <https://geoservices.ign.fr/debroussaillage>).
- **Eolienne** : La **couche** AEROGENERATEUR_CSV au format csv sur le site Géorisques via '<https://www.georisques.gouv.fr/donnees/bases-de-donnees/eolien-terrestre>'.

3. Composition de l'outil et livrables

L'outil OLD est intégré dans l'application web cadastre, développée par OPenIG pour mettre, chaque année, à disposition de ses adhérents ayants-droits des fichiers MAJIC, le millésime le plus récent des fichiers fonciers MAJIC et PCI vecteur.

Le web cadastre est une application en mode SaaS (Software As A Service) consultable via un navigateur web. L'utilisateur s'y connecte via un mot de passe et peut ainsi consulter les données OLD sur son territoire de compétence.

Au-delà d'être une application web SIG, l'outil OLD développé par OPenIG est un outil de travail à destination des communes qui permet de surcroît :

- de produire les chiffres-clés autour des OLD pour chacune des communes en Occitanie comme le nombre de bâtiments concernées, la surface totale de la commune sous OLD, les OLD générées par les bâtiments communaux...
- l'élaboration des plans communaux de débroussaillage,
- son utilisation comme outil d'aide aux campagnes d'information et de contrôle des OLD.

Les livrables sont :

- **une application webSIG sous vMap2** pour la consultation interactive des OLD ;
- **une couche SIG des données OLD surfaciques** pour le millésime 2025 (viendra ensuite une mise à jour annuelle) ;
- **Un rapport OLD** : document PDF reprenant les rappels de la réglementation, des chiffres-clés, un atlas cartographique et un tableau récapitulatif des propriétaires soumis aux OLD ainsi que les superficies des OLD dont ils sont responsables ;
- **un fichier Excel** reprenant les données OLD chiffrées.

4. Conditions d'accès

a. Les ayants-droits des données issues des croisements des données MAJIC

La condition *sine qua non* pour accéder à l'outil OLD et aux fichiers d'extraction y afférent est d'être ayant-droit de la donnée cadastrale non-anonymisée (fichiers MAJIC).

Conformément à la législation relative aux finances publiques et aux lignes directrices fixées par la DGFIP, l'accès aux fichiers littéraux est limité aux collectivités territoriales, aux administrations et aux organismes chargés d'une mission de service public.

- Collectivités territoriales : communes, Départements, Région
- Etablissements publics de coopération intercommunale : syndicats de communes, communautés de communes, communautés urbaines, communautés d'agglomération, syndicats d'agglomération nouvelle et métropoles.
- Administrations d'Etat : L'Etat est représenté par les services centraux ou territoriaux de ses administrations. À cette catégorie sont rattachées certaines autorités administratives indépendantes.
- Etablissements publics : La catégorie des établissements publics comprend les organismes et établissements de droit public, financés par des fonds publics, et dont la mission est de servir l'intérêt général. On distingue deux principales catégories d'établissements publics :
 - à caractère administratif ;
 - à caractère industriel et commercial.
- Etablissements publics administratifs : Ce sont des personnes morales de droit public gérant une activité de service public ou parapublic sous le contrôle de l'Etat ou d'une collectivité territoriale.

Parmi les établissements publics administratifs susceptibles de commander des fichiers cadastraux, il convient de citer :

- les associations syndicales autorisées (ASA) et les associations syndicales constituées d'office (ASCO),
- l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN),
- l'institut national de l'origine et de la qualité (INAO),
- le conservatoire du littoral,
- les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS),
- le syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF),
- les chambres de commerce et d'industrie (CCI).
- Etablissements publics industriels et commerciaux : Ce sont des personnes morales de droit public gérant une activité de service public de nature industrielle ou commerciale selon les règles de gestion d'une entreprise privée industrielle ou commerciale. Parmi les établissements publics industriels ou commerciaux susceptibles de commander des fichiers cadastraux, il convient de citer :
 - l'office national des forêts (ONF),

- SNCF réseau,
- la société nationale des chemins de fer français (SNCF),
- les offices publics de l'habitat (OPH).
- Groupements d'intérêt public (GIP) ou Associations loi 1901 : Ce sont des personnes morales de droit public dont les membres exercent des activités d'intérêt général à but non lucratif.
- Sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA) : Les sociétés publiques locales d'aménagement ont été créées par la [loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement](#). Dans la mesure où le capital d'une SPLA est entièrement public, où son activité est réalisée intégralement pour le compte et uniquement sur le territoire des collectivités qui en sont actionnaires, et où ses statuts prévoient un contrôle suffisant pour que l'on puisse considérer que la personne publique délégante exerce sur la société un contrôle analogue à celui qu'il exerce sur ses propres services, la SPLA peut être considérée comme un tiers habilité à recevoir les données littérales de la DGFIP.
- Prestataires de services : La restriction tenant à l'usage interne des données ne fait toutefois pas obstacle à une utilisation des données par un prestataire de services chargé de réaliser des traitements ou d'apporter son concours pour les études mises en œuvre par le demandeur.

En cas de recours à un prestataire de services, une convention doit définir précisément les traitements qui lui sont demandés. Le prestataire doit prendre les mesures de sécurité nécessaires et s'engager à ce que les informations communiquées ne soient pas conservées, utilisées ou dupliquées à d'autres fins que celles indiquées par la convention. À l'issue de sa mission, il doit détruire tous les fichiers manuels ou informatisés servant de supports aux informations saisies.

b. L'accès à l'outil

L'accès à **l'outil et aux différents livrables** (visionneuse, fichiers issus de l'extraction...) est réservé aux **adhérents** – directs ou indirects – **d'OPenIG** à jour de leur cotisation

Compte tenu de la participation technique de **l'URCOFOR** Occitanie à la construction de l'outil sur les OLD et notamment sur la partie des rapport OLD, ses **adhérents** à jour de cotisation bénéficient de ces dits **rapports et autre fichiers produits par la fonction de téléchargement des rapports**.

Pour avoir accès à l'ensemble des fonctionnalités : rapports OLD (avec ses fichiers complémentaires) + accès en ligne à l'outil il faut être adhérent aux deux organismes (OPenIG et URCOFOR).

La couche SIG régionale des OLD produite sera disponible en OpenDATA en version N-1 et disponible sur l'infrastructure de données d'OPenIG.

Organisme d'adhésion	Accès	Observations
OPenIG uniquement	✓ outil web SIG vMap* ✓ couche SIG des OLD surfaciques	✓ Avoir un compte sur le site d'OPenIG
URCOFOR uniquement	✓ rapport OLD ✓ fichier Excel ✓ couche SIG des OLD surfaciques	✓ Les extractions des livrables seront réalisées par l'URCOFOR
OPenIG et URCOFOR	✓ outil web SIG vMap* ✓ couche SIG des OLD surfaciques ✓ rapport OLD ✓ fichier Excel	✓ Avoir un compte sur le site d'OPenIG ✓ L'extraction se fera par l'adhérent
Aucun	✓ couche SIG des calculs des OLD en N-1	

* L'accès à l'outil SIG vMap, intégré au webcadastre, est strictement réservé aux ayants droit des données cadastrales MAJIC. À ce titre, un compte utilisateur sur le portail d'OPenIG est requis afin de valider vos droits d'accès.

5. Limites de l'outil :

- L'outil OLD développé par OPenIG traite uniquement les OLD surfaciques. L'ensemble des données est fourni à titre indicatif et ne doit pas être considéré comme opposable aux tiers.
- Il ne prend pas en compte les PPRIF (plans de prévention des risques d'incendies de forêts) : variation de la réglementation des OLD à l'intérieur d'une même commune.
- Les traitements sont réalisés à l'échelle de la commune : les superpositions des OLD des obligés habitant deux communes différentes ne sont donc pas traitées.
- Les particularités locales (arrêtés communaux) n'y sont pas traitées.
- Il ne gère pas les OLD liées aux linéaires, installations SEVESO, postes électriques et ne prend pas en compte les pentes.

Données	Intégré	non intégré
Bâtiments	❖	
Bâtiments des communes voisines	❖	
Piscines		❖ (sauf pool house > 6m)
Campings	❖	
Parcs photovoltaïques	❖	
Parcs éoliens	❖	
Carrières	❖	
Centres d'enfouissement technique	❖	
Installations classées SEVESO		❖
Routes		❖
Aires de repos		❖
Voies ferrées		❖
Lignes électriques		❖
Postes électriques		❖
Pentes des terrains		❖
Boisements rivulaires		❖

L'outil peut être amené à évoluer.

6. Contact :

Pour toute demande et/ou question, vous pouvez contacter :

Ruth LAVIE, cheffe de projet géomatique, OPenIG : rlavie@openig.org

Samuel PONT, référent forêt / foncier, URCOFOR : samuel.pont@communesforestieres.org

Liens utiles :

- Site d'OPenIG: <https://www.openig.org/> , <https://www.openig.org/groupe-de-travail/foret>, [Application OLD | Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique](#) et <https://www.openig.org/service/webcadastre>
- Site d'URCOFOR : <https://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/debroussaillage/>
- Git du Projet OLD50m — Prévention des incendies de forêt de la DDT26 : <https://gitlab-forge.din.developpement-durable.gouv.fr/pub/dd/ddt-26-public/old50m>
- Site de Veremes : <https://www.veremes.com/produits/vmap>